



Acceptation ambiguë d'une offre d'achat (immobilier)

Par **DimK**, le **08/03/2019** à **00:27**

Bonjour,

nous avons fait une offre d'achat par email au vendeur d'un bien immobilier (marchand de bien professionnel, c'est un des associés, celui chargé de la communication). Après plusieurs échanges par email et une 3e visite il nous répond par mail ce que nous considérons comme une acceptation (voir copie ci-dessous) 6 jours plus tard, il nous renvoie un mail nous disant qu'ils ne donnent pas suite à notre offre. Ils ont accepté une offre au prix entre temps.

nous voulons faire forcer l'exécution de la vente, est-ce que l'interprétation de sa réponse peut porter à confusion devant un juge :

« Bonsoir

Avant tout , je suis très content d'avoir rencontré une personne aussi motivée que moi sur ce projet immobilier.

Avant de partir en vacances , afin de préparer un projet de promesse de vente, , pouvez-vous me transmettre une copie des pièces d'identité de MR et MME , votre adresse postale , votre contrat de mariage et les coordonnées téléphoniques et postales de votre notaire .

Et pour rassurer mes associés, pouvez-vous me transmettre votre simulation de financement

Bonne soirée

Cordialement

T »